

ENSEMBLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE MEUNERIE LOCALE SUR LE CAUSSE MÉJEAN

Un collectif d'éleveurs du Causse Méjean met en place une filière meunerie locale avec la réhabilitation d'un moulin à vent. S'associant à l'ensemble des acteurs de la filière, ils agissent pour mieux maîtriser leur alimentation, développer des pratiques respectueuses de l'homme et de la nature et faire vivre leur territoire.

DESCRIPTION DU PROJET



En 2012, un collectif d'habitants du Causse Méjean, dont des agriculteurs et des boulangers, a souhaité réhabiliter un moulin à vent et en faire un véritable outil de production en développant une filière farine locale. Les enjeux sont de se réapproprier le patrimoine culturel et naturel, de favoriser le développement économique du territoire, de créer de l'emploi, de fédérer les habitants et de s'ancrer dans une démarche environnementale. Depuis fin 2012, la FRCIVAM LR-MP accompagne le collectif pour évaluer la faisabilité et rassembler les acteurs de la filière et du territoire pour co-construire le projet.

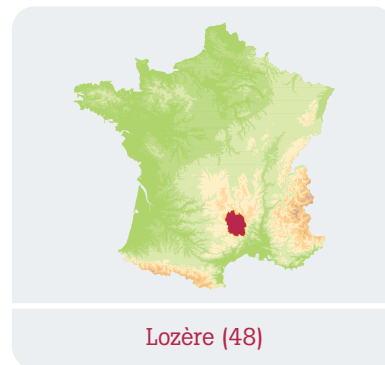
Pour concrétiser la filière qui s'organise en deux déclinaisons, l'une bio l'autre conventionnelle, quatre actions ont été définies :

1. sécurisation de la production de céréales locales ;
2. animation du partenariat entre les acteurs de la filière ;
3. ancrage du projet sur le territoire ;
4. promotion et valorisation des produits de la filière.

Ces actions sont menées de sorte à atteindre des performances :

- économique : diversification des activités, sécurisation des revenus des agriculteurs (modèle économique équitable, limitation de leur dépendance aux fluctuations du marché), participation au développement du territoire ;
- environnementale : mise en place de cahiers des charges limitant l'utilisation de produits chimiques de synthèse, journées d'échanges et formations pour développer des pratiques agro-écologiques, renforcement de la complémentarité culture-élevage à l'échelle de l'exploitation et du collectif d'agriculteurs, sauvegarde de variétés anciennes de blés ;
- sociale : implication des différents acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet, renforcement de l'identité culturelle du Causse Méjean, maintien de la population sur un territoire peu peuplé, sensibilisation des consommateurs.

En se basant sur un panel d'indicateurs de durabilité, la FRCIVAM LR-MP accompagnera les agriculteurs dans la capitalisation et diffusion de la démarche pour mobiliser d'autres agriculteurs du territoire et inspirer des collectifs ailleurs.



Lozère (48)

NOMBRE D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS
9

STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE
Association La Farine du Méjean

PRINCIPALE ORIENTATION DE PRODUCTION
► Grandes cultures

PRINCIPALE THÉMATIQUE
► Commercialisation et création de filières et signes de qualité

AUTRES THÉMATIQUES AU CŒUR DU PROJET
► Circuits de proximité et système alimentaire de territoire
► Diversification des activités agricoles ou non-agricoles
► Lutte contre l'isolement en milieu rural
► Biodiversité domestique et cultivée
► Emploi

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT
CIVAM ou Fédération de CIVAM

PARTENAIRES ENGAGÉS
► Syndicat mixte du grand site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses
► Parc national des Cévennes
► Commune de Hures la Parade
► Collectif la Toile du Méjean

DATE DE RECONNAISSANCE DU PROJET
27 janvier 2017

DURÉE DU PROJET
71 mois

TERRITOIRE CONCERNÉ
Causse Méjean

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHARGÉ DE LA CAPITALISATION DES RÉSULTATS
Fédération régionale des CIVAM Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées